Recueil de la jurisprudence

Affaire C-604/24

Farmakeio YZ & Sia OE
contre
Ypourgos Anaptyxis kai Ependyseon et Ypourgos Ygeias

(demande de décision préjudicielle, introduite par le Symvoulio tis Epikrateias)

Arrêt de la Cour (cinquième chambre) du 21 mai 2026

« Renvoi préjudiciel – Médicaments à usage humain – Directive 2001/83/CE – Article 85 quater, paragraphes 1 et 2 – Médicaments non soumis à prescription médicale – Interdiction de la vente à distance au public, au moyen de services de la société de l'information, d'une catégorie de médicaments non soumis à prescription médicale – Protection de la santé publique »

Rapprochement des législations – Médicaments à usage humain – Directive 2001/83 – Médicaments à usage humain non soumis à prescription médicale obligatoire – Personnes autorisées ou habilitées à vendre à distance au public des médicaments – Règlementation nationale interdisant la vente à distance au public, par des pharmacies en ligne, de médicaments non soumis à prescription médicale, à l'exception d'une sous-catégorie de ceux-ci – Interdiction justifiée par la protection de la santé publique – Inadmissibilité

(Directive du Parlement européen et du Conseil 2001/83, art. 85 quater, § 1 et 2)

(voir points 18-23, 33, 35, 36 et disp.)

Voir le texte de la décision.